

COMMUNIQUÉ

Les 5 priorités pour la rentrée scolaire présentées par le "Mouvement ambition éducation"

Contact :

Arnaud Tiercelin
06 37 35 07 94
atiercelin@laligue.org

Au Conseil supérieur de l'éducation du 20 juin 2022, le Mouvement Ambition Éducation a présenté au nouveau ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse 5 priorités pour la rentrée scolaire.

Déclaration de la Ligue de l'enseignement au nom du Mouvement Ambition Éducation au CSE du 20 juin 2022

Le "Mouvement Ambition Éducation" est un collectif rassemblant des syndicats de personnels de l'Éducation nationale, des représentants de parents d'élèves, des associations de collectivités territoriales, des associations d'éducation populaire complémentaires de l'enseignement public et des mouvements pédagogiques. Lancé en 2021 dans les suites de la crise pandémique, ce collectif défend un renouveau du service public d'éducation sur tous les territoires à partir d'une mobilisation locale de tous les acteurs de la communauté éducative.

Sous l'effet des crises sanitaires, sociales et démocratiques, le système éducatif peine à accompagner toutes les jeunes et à lutter contre la reproduction des inégalités sociales et territoriales. Cela nous invite à agir conjointement, au-delà de nos seules logiques propres d'intervention dans nos champs respectifs, pour répondre aux besoins sociaux, sanitaires, éducatifs et culturels des enfants et des jeunes et de leurs familles.

Dans le contexte démocratique complexe révélé par les urnes et en ce début de nouveau quinquennat, notre collectif a identifié 5 priorités que nous jugeons majeures en cette veille de rentrée scolaire.

La première de ces priorités concerne la revalorisation, la formation et l'accompagnement de l'ensemble des métiers des éducateurs. La crise de recrutement et d'attractivité des métiers de l'enseignement est majeure. Elle se double de difficultés touchant tous les métiers de l'éducation au sens large. L'ensemble a des conséquences graves pour l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous sur tous les territoires. Les questions des statuts, des rémunérations, de la formation initiale et continue doivent donc être pensées dans un souci global d'attractivité, de passerelles, et de renforcement de la culture partagée des éducateurs, lors des temps de formation initiale et continuée, du monde scolaire comme du monde de l'animation.

La deuxième priorité concerne la mobilisation en faveur des 5 millions d'élèves issus de familles pauvres et très pauvres. Cette mobilisation prioritaire pour les plus fragiles, lourdement impactés par la succession des crises, passe par une politique volontariste en matière d'allocation de rentrée scolaire, de bourses et de fonds sociaux, y compris dans le premier degré, d'aides publiques pour la restauration ou encore le droit aux loisirs et aux vacances. Elle doit se traduire par des mesures fortes spécifiques, associant étroitement toutes les familles dans une logique de coéducation. Elle doit aussi reposer sur une approche plus inclusive et globale de tous les temps éducatifs en recherchant avant tout la mixité et l'accessibilité.

La troisième priorité concerne les conditions de cette égalité d'accès pour tous à une éducation inclusive de qualité. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui, notamment dans les territoires les plus fragilisés, qu'il s'agisse des quartiers populaires des périphéries urbaines, des territoires ruraux ou des Outremer notamment. Là, et parfois ailleurs, la puissance publique n'assure pas toujours l'égalité d'accès à une offre scolaire, éducative, de loisirs, sportive et culturelle, ni même à l'école publique laïque. Cette exigence passe par la mobilisation de tous les acteurs publics et associatifs dans un souci de complémentarité éducative, dans une démarche renouvelée de projet éducatif partagé.

La quatrième priorité concerne l'urgence écologique, que la toute récente canicule vient de nous rappeler cruellement. Or, se préparer à la transition, c'est aussi relever des défis pédagogiques et transmettre un nouveau rapport à la Nature. Il est essentiel de dépasser l'éducation au développement durable, que toutes nos organisations ont soutenu et développé avec le ministère ces dernières décennies, pour engager une véritable éducation à l'anthropocène, dans tous les espaces éducatifs (scolaires et non scolaires) en interrogeant tout autant les pédagogies (à l'exemple de l'école dehors) que les modes d'organisation de toutes les institutions éducatives.

La cinquième et dernière priorité concerne le nécessaire renouveau de l'éducation à la citoyenneté. Il est indispensable de proposer une appropriation de la citoyenneté démocratique à toutes les jeunes et sur l'ensemble des temps éducatifs, formels et non formels. Alors que progresse une défiance à l'endroit des institutions de la République et où se banalisent les idées extrêmes, nourries de replis identitaires, de rejet de l'altérité et d'appels à la violence, il nous semble essentiel de porter une nouvelle ambition dans la transmission des Valeurs de la République et de la laïcité, pour favoriser un engagement citoyen à la hauteur de la crise démocratique et culturelle que nous traversons.

Ces 5 priorités, présentées synthétiquement recouvrent pour nous des mesures très concrètes et applicables dès la rentrée prochaine, par la mobilisation au plus près des territoires de toutes les forces de la communauté éducative. Nous sommes disponibles, monsieur le ministre, pour en construire les modalités concrètes. Si l'État ne peut pas seul inventer les solutions à ces crises, il se doit plus que jamais de jouer son rôle de concertation, d'impulsion et de régulation au service du bien collectif et de l'intérêt général.

Cette déclaration est portée par :

Syndicats de personnels de l'Éducation nationale : la FSU, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp, l'UNSA-Éducation
Fédération de parents d'élèves : la FCPE

Associations d'éducation populaire complémentaires de l'enseignement public et mouvements pédagogiques : le CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'École), les Ceméa, le CRAP-Cahiers pédagogiques, la Fédération Générale des PEP, la fédération nationale des Francas, la Ligue de l'enseignement, la JPA, ATD Quart Monde, le CNAFAL, l'ORTEJ

Associations d'élus et fonctionnaires des collectivités territoriales : l'ANDEV (Association nationale des directions Education des villes et collectivités territoriales), le RFVE (Réseau Français des Villes éducatrices).